



Numéro 131- 4 décembre 2025

CSAL Formation spécialisée SÉANCE du 4 décembre 2025

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme CABANNE, Mme MACHADO, M ABHAMON

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M BRUN (T), Mme LAMOURY (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. GRIFFAULT (T), M. MARECHAL (T)

Mme ANGLADE – Assistante de prévention

Mme NEEL – médecin du travail (audio)

Mme POTHIER, psychologue du travail (EIPAS) – point n°1 uniquement.

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9h30 après s'être assuré que le quorum est atteint.

1°) Présentation du rapport d'enquête réalisé à la THD par Mme POTHIER (psychologue du travail) – (pour information)

Mme POTHIER présente le rapport d'évaluation des risques psychosociaux réalisée à la Trésorerie Hospitalière Départementale en décembre 2024.

14 agents sur les 15 présents à l'époque ont participé aux entretiens individuels.

Concernant l'évaluation quantitative des RPS sur les 6 mois précédents :

57 % de ces agents déclarent présenter un stress élevé – la médiane étant de 70 sur une échelle de 0 à 100.

50 % se déclarent fatigués – la médiane étant de 60 sur une échelle de 0 à 100.

Elle met en avant les points forts du service, notamment l'implication des personnels dans leur mission et un encadrement de proximité présent.

Elle note tout de même une charge de travail importante et mal répartie qui génère des tensions, ainsi qu'un manque de communication de la part de la Direction .

Dans ses recommandations, Mme POTHIER préconise des actions d'amélioration au niveau des effectifs et de la formation des nouveaux agents, ainsi qu'une communication plus claire. Enfin, la mise en place de temps d'échange formels au sein du service est proposée.

M BRUN (CGT) insiste sur le niveau de stress et de fatigue particulièrement élevés dans ce service. Il met en avant le fait que l'absentéisme n'a pas baissé à ce jour, et interroge sur les réponses qui seront apportées aux problèmes de la charge de travail et sa répartition.

Mme DESHAYES reconnaît un manque de moyens en personnels sur lequel elle n'a pas la main car dépendant de l'application de la Loi de Finances.

Toutefois, elle souligne qu'un poste de contrôleur a été créé en 2025 à la THD qui bénéficie de surcroît de l'intervention régulière d'un EDR sur Saint Flour.

Enfin, un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux dédié au secteur médico-social a été créé et un agent est en cours de recrutement.

M BRUN (CGT) considère que la santé psychologique des agents est impactée par le manque d'effectifs et que s'il existe des risques psycho-sociaux, c'est aussi que l'organisation du travail est défaillante. Ce contexte de travail difficile est commun à tous les agents du Cantal.

M VEYLET (CGT) demande à Mme POTHIER de préciser de quelle manière se manifeste le manque de communication.

Mme POTHIER (psychologue) répond que malgré un chef de service présent, les objectifs globaux ne semblent pas être suffisamment partagés, qu'il serait intéressant de faire des réunions communes.

Mme DESHAYES indique que l'équipe de direction visite régulièrement les services pour un temps d'échange. Elle invite à cette occasion les agents à aborder librement les sujets qu'ils souhaitent.

Mme DESHAYES nous informe qu'un solde de 16h reste sur l'intervention de l'EIPAS.

M BRUN, après avoir rappelé que l'intervention de l'EIPAS fait suite à une demande émanant de la CGT, demande à ce que les rapports des enquêtes soient présentés aux agents concernés.

Mme DESHAYES précise que dans un premier temps le rapport concernant la THD sera présenté aux agents.

2°) Présentation du DUERP (pour avis) et du Plan Annuel de Prévention 2025 (pour avis)

Mme MACHADO présente le DUERP 2025 (actualisation).

Le groupe de travail du mois de juin 2025 a apporté les modifications suivantes :

- la catégorie de certains risques a été modifiée par souci d'unité
- deux risques ont vu leur cotation modifiée à la baisse : les problèmes d'odeurs dans les sanitaires du SAPF (le plombier est passé, une ventilation doit être installée prochainement) et le risque terroriste – intrusion PCU pour le bâtiment Q.

Mme DESHAYES considère que le DUERP doit rester l'expression des agents et qu'à ce titre, les modifications doivent être légères. Toutefois, elle met en avant que les risques remontés doivent bien être d'ordre professionnel. Elle ajoute que certains risques ponctuels trouveraient davantage leur place au registre Santé et Sécurité au Travail.

Mme DESHAYES nous informe que sur le PAP il y a eu des fusions de lignes : lorsqu'une situation d'exposition concerne plusieurs services une seule ligne est enregistrée en prenant en compte la moyenne haute des cotations.

M MOISSINAC (FO) intervient au sujet de l'absence de médecin du travail.

M BRUN (CGT) dénonce en conséquence l'absence de visites quinquennales ou annuelles obligatoires. Le suivi des agents n'est plus effectué. Il n'y a donc plus de rapport annuel depuis plusieurs années, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement l'état de santé des agents du département.

Mme DESHAYES signale que le Secrétariat Général ne parvient pas à recruter un médecin du travail pour le Cantal malgré qu'une fiche de poste soit publiée. À ce jour, elle reste en attente du retour d'une association de médecins qui a été contactée afin d'assurer des permanences dans le Cantal. Elle précise que le Docteur NEEL qui assure dans l'attente la continuité de service répond aux sollicitations et est réactive.

M BRUN (CGT) intervient sur les risques liés à la présence de radon au bâtiment Q et demande une nouvelle fois qu'un suivi médical des agents qui y ont été exposés soit assuré par la médecine du travail.

M JOUVE indique que les travaux de traitement du radon sont maintenant de la compétence de la Direction de l'Immobilier de l'État et de la Préfecture qui vont passer commande d'un rapport d'expertise sur les travaux à effectuer. Dans l'attente les bureaux du rez-de-chaussée sont réservés au stockage.

Mme NEEL répond qu'elle n'est pas autorisée à effectuer ce suivi médical par le médecin coordinateur dont elle dépend. La réglementation exige qu'une « zone radon » soit définie pour effectuer un tel suivi.

M BRUN (CGT) rappelle que suite aux résultats des mesures du radon supérieures au seuil de référence de 300 Bq/m³ plusieurs années consécutives, la loi prévoit justement de définir une telle zone avec toutes les conséquences que cela entraîne.

Mme DESHAYES répond que cette loi est inapplicable à ce jour faute de décret d'application publié.

Mme DESHAYES soumet le DUERP 2025 et le PAP 2025 au vote :

DUERP 2025 : pour à l'unanimité

PAP 2025 : abstention à l'unanimité

Les représentants CGT considèrent que la campagne du DUERP s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Les risques identifiés par les services ont été portés à la connaissance du groupe de travail qui a pu proposer des mesures de prévention.

En revanche s'agissant du PAP, les mesures proposées localement concernant les risques psychosociaux, qui sont les plus prégnants, ne peuvent qu'être qu'insuffisantes dans la mesure où ces risques sont avant tout dus aux continuelles suppressions d'emploi, à la baisse incessante de moyens et aux restructurations que connaît notre administration.

3°) Le budget 2025 (pour avis)

Mme ANGLADE présente le budget 2025 afin qu'il soit soumis au vote des représentants du personnel.

Le solde non consommé s'élève à 52 € pour l'enveloppe locale sur un budget total de 17 983 €. Pour l'enveloppe régionale dédiée à la formation le solde est de 94 € pour un budget de 5 780 €.

VOTE POUR à l'unanimité

4°) Les exercices d'évacuation incendie (pour information)

Mme MACHADO présente les comptes-rendus des exercices d'évacuation s'étant déroulés à la direction le 05/08/2025 et sur le site de Saint-Flour le 25/09/2025.

Exercice à la direction : évacuation rapide, aucune difficulté à signaler ;

Exercice à Saint-Flour : évacuation rapide mais il a été constaté qu'une porte de la DGFIP s'ouvre en gênant l'évacuation du personnel de l'Éducation Nationale. Pour y remédier l'installation d'une porte coulissante est à l'étude.

5°) Examen des fiches de signalement (pour information)

Aucune fiche n'est à examiner

6°) Examen des fiches accidents de service (pour information)

Madame MARCHADO présente une fiche relative à la reconnaissance d'un accident de service de 1 jour suite à une altercation entre collègues. L'avis du conseil médical a été suivi.
Cette reconnaissance emporte pour effet de supprimer le jour de carence lié à cet arrêt de travail.

7°) Examen du registre Santé et Sécurité au Travail (pour information)

Madame ANGLADE présente deux nouvelles annotations au registre :

SIE départemental : demande d'un repose-pieds et du renouvellement d'un fauteuil : le repose-pieds a été fourni et la demande de renouvellement du fauteuil transmise au service logistique.

SIE départemental : demande d'une souris ergonomique verticale : une souris verticale filaire est mise à disposition. La fourniture d'un matériel plus spécifique nécessite l'avis préalable du médecin du travail.

8°) Questions diverses

M VEYLET (CGT) rappelle qu'il était convenu d'organiser une visite en délégation des nouveaux locaux du PCU et du PRS après leur déménagement. Il demande si une date a été retenue.
M JOUVE répond que non mais s'engage à en proposer une en début d'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Les représentants CGT Finances publiques
Laurent VEYLET – Patrice BRUN – Alexandra LAMOURY